Le patriarche Cyrille a présidé les travaux du plénum de la Conférence interconciliaire de l'Église orthodoxe russe

Le 30 janvier 2020, à la Salle des Conciles de l'église du Christ-Sauveur de Moscou, le patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie a présidé une séance du plénum de la Conférence interconciliaire de l'Église orthodoxe russe.

La séance a commencé par un office d'intercession, célébré par le protopresbytre Vladimir Divakov, secrétaire du patriarche de Moscou et de toute la Russie. Le primat de l'Église orthodoxe russe a lu la prière.

Le présidium se composait des hiérarques suivants: le métropolite Juvénal de Kolomna, le métropolite Vladimir de Kichinev et de toute la Moldavie, le métropolite Alexandre d'Astana et du Kazakhstan, chef de la région métropolitaine du Kazakhstan, le métropolite Vincent de Tachkent et d'Ouzbekistan, chef de la région métropolitaine d'Asie centrale, le métropolite Barsanuphe de Saint-Pétersbourg et de Ladoga; le métropolite Paul de Minsk et de Sloutsk, le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou, le métropolite Denis de Voskressensk, premier vicaire du patriarche pour la ville de Moscou.

Le patriarche a présenté l'agenda de la séance du plénum.

L'assemblée devrait discuter des projets de documents « Règlement sur les sanctions canoniques et les mesures disciplinaires à l'encontre des serviteurs du culte » et « De l'activité professionnelle laïque des serviteurs du culte ».

La Conférence interconciliaire est un organe consultatif du Patriarcat de Moscou, fonctionnant entre les assemblées des Conciles locaux et épiscopaux. La préparation des résolutions sur les sujets les plus importants de l'activité interne et externe de l'Église orthodoxe russe est de sa compétence, notamment les questions de théologie, d'administration ecclésiastique, de droit canon, liturgiques, pastorales, missionnaires, les sujets relatifs à la formation des prêtres, à l'enseignement religieux, la diaconie, les rapports entre l'Église et la société, entre l'Église et l'état, entre l'Église et les autres confessions ou les autres religions. L'ordre du jour de la Conférence interconciliaire est déterminé par le Concile locale ou épiscopal, par le Saint-Synode est par le patriarche de Moscou et de toute la Russie.

